

Politique Handicap et Accessibilité de l'organisme de formation

1. Engagement général

Notre organisme de formation s'engage à promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 et aux exigences du Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Nous garantissons l'accessibilité de nos prestations de formation et adaptons nos pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant.

2. Référent Handicap

Un référent handicap est désigné au sein de l'organisme :

- Maisetti Laurence
- 07 60 27 07 07 / laurence.maisetti06@gmail.com

Son rôle est de :

- accueillir et écouter les apprenants en situation de handicap,
 - analyser leurs besoins spécifiques,
 - proposer des aménagements adaptés,
 - être l'interface avec les formateurs, la direction et, si nécessaire, des partenaires spécialisés (AGEFIPH, Cap Emploi, FIPHFP, associations locales).
-

3. Accessibilité des locaux et des outils

- Nos locaux sont conformes aux normes PMR
 - Si conformes : préciser l'accessibilité (accès, rampe, sanitaires adaptés, signalétique).
 - Les outils pédagogiques numériques sont conçus pour être compatibles, dans la mesure du possible, avec des dispositifs d'assistance (ex. lecteurs d'écran).
-

4. Adaptation des parcours pédagogiques

En fonction des besoins identifiés, les adaptations suivantes peuvent être mises en place :

- aménagement des horaires et de la durée de la formation,
 - mise à disposition de supports pédagogiques adaptés (documents en gros caractères, audio, braille, numérique),
 - accompagnement individualisé ou tutorat renforcé,
 - mise en place d'un tiers temps pour les évaluations,
 - organisation d'une formation à distance ou mixte si plus accessible.
-

5. Processus d'accueil et de suivi des personnes en situation de handicap

1. Avant l'entrée en formation : lors de l'inscription, un questionnaire recueille les besoins spécifiques éventuels.
2. Analyse : le référent handicap étudie la demande et propose des solutions d'adaptation en lien avec l'équipe pédagogique.
3. Mise en place des aménagements : actions adaptées validées avec l'apprenant.
4. Suivi : évaluation régulière de la satisfaction et des besoins complémentaires au cours de la formation.
5. Amélioration continue : retour d'expérience intégré dans notre démarche qualité.

6. Partenariats et relais externes

Notre organisme s'appuie, en cas de besoin, sur un réseau de partenaires spécialisés pour faciliter l'accueil des apprenants en situation de handicap :

- **AGEFIPH,**
- **Cap Emploi,**
- **MDPH,**
- **associations locales spécialisées.**

7. Communication

L'information relative à l'accessibilité est clairement communiquée :

- **sur nos supports de communication (site web, catalogue),**
- **dans les livrets d'accueil des stagiaires,**
- **par le biais du référent handicap, qui reste l'interlocuteur privilégié.**